

**Zeitschrift:** Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** - (1923)  
**Heft:** 41

**Artikel:** Conférence pour l'expansion économique suisse  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-889508>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ce sinistre avait éveillé dans tous les milieux de la population de nouvelles sympathies pour notre institution nationale et que la bonne volonté de ses amis et collaborateurs, loin d'être paralysée avait été raffermie. Aussi c'est avec pleine confiance qu'il entreprend la reconstruction de l'édifice en ruines.

Nous réitérons ici l'expression de la sympathie que nous avons déjà témoignée au Comité de la Foire de Bâle et nous lui adressons nos vœux chaleureux pour le prompt et complet succès de l'œuvre de reconstruction qu'il entreprend avec tant d'ardeur et de courage.

## CONFERENCE POUR L'EXPANSION ECONOMIQUE SUISSE

Pendant le Comptoir d'Echantillons de Lausanne qui a eu lieu du 8 au 23 septembre et dont le succès a été considérable, s'est tenue, comme nous l'avions annoncé, une *Conférence pour l'Expansion Economique et la Propagande Suisse à l'étranger*.

Cette Conférence avait attiré un nombreux public d'hommes politiques, de diplomates, d'industriels et de commerçants dont beaucoup de suisses résidant à l'étranger.

Remarquablement présidée par M. Aloïs de Meuron, conseiller national, la conférence a été pour les participants l'occasion de se faire une idée très nette de ce qui se faisait actuellement en Suisse et à l'étranger en vue de notre expansion économique et de ce qui restait encore à faire pour améliorer notre action, pour l'intensifier et pour mieux coordonner tous les efforts et toutes les bonnes volontés.

Les nombreux vœux émis par les orateurs et les résolutions adoptées par l'Assemblée ont été transmis au Département fédéral de l'Economie publique dont le chef, M. le Conseiller fédéral SCHULTHESS qui assistait à la Conférence, donna l'assurance qu'il les examinerait avec soin.

Il ne nous est pas possible de résumer ici en détail les très intéressants exposés qui ont été écoutés tous avec un vif intérêt. Nous nous étendrons plus particulièrement sur ce qui a été dit de l'activité des Chambres de Commerce.

Disons seulement que M. de Meuron en ouvrant la séance a exposé les buts poursuivis par les organisateurs; que M. H. Muret, Président du Comité d'organisation, a présenté un rapport général sur la nécessité de la propagande industrielle et commerciale et sur

l'étude des débouchés. Il a rappelé ce que la Suisse faisait dans ce domaine et ce que font d'autres pays et a insisté sur la nécessité de coordonner le travail des diverses institutions suisses.

Le rôle de la représentation diplomatique et consulaire dans notre expansion économique a été traité d'une façon magistrale par M. le Dr. W. Bleuler, professeur à l'Université de Zurich et par M. William Martin, chef de division au Bureau International du Travail.

L'activité des Offices suisses de renseignements et de documentation et celle du Secrétariat des Suisses à l'étranger ont été exposées successivement par MM. Georges Paillard, professeur à l'Université de Lausanne, O. Cattani, secrétaire de la Société suisse des constructeurs de machines et Agenor Krafft du secrétariat des Suisses à l'étranger.

*Le rôle des Chambres de Commerce suisses en Suisse et à l'étranger* a été exposé en premier lieu par M. C.-J. Burnens.

Le rapporteur remarque pour commencer que la Suisse à l'exemple de l'Angleterre a laissé à l'initiative privée le soin de créer des Chambres de commerce, sauf deux exceptions qui sont des institutions officielles; la Chambre cantonale neuchâteloise du commerce, de l'industrie et du travail, la Chambre cantonale bernoise du commerce et de l'industrie.

M. Burnens trace ensuite un tableau de l'activité des Chambres de commerce, qui est des plus vastes, et s'est naturellement accrue de toute l'importance qu'ont pris les intérêts économiques dans notre société moderne. A l'instar des organisations étrangères analogues, les Chambres de commerce suisses jouent en quelque sorte le rôle d'intermédiaire libre entre les milieux économiques et les autorités.

Le rapporteur énumère ensuite toutes les sortes d'activités des Chambres de commerce:

a) *Activité d'ordre législatif*: Etude des projets de lois cantonales et fédérales, touchant le commerce et l'industrie et les préavis fournis aux autorités.

b) *Activité d'ordre social*: Etude des conditions ouvrières, appui aux œuvres sociales, collaboration à la législation sociale (travail dans les fabriques, assurances accident, maladie, chômage, etc.). Intervention pour la création et l'organisation de cours professionnels et d'enseignement industriel, examen d'apprentissage, etc.

c) *Activité d'ordre administratif*: Délivrance en vertu d'un arrêté fédéral des certi-

ficats et documents d'origine, exigés par un certain nombre de pays dans le trafic douanier, et établissement de certaines autres pièces y relatives.

d) *Activité d'ordre économique*: C'est la plus vaste, et l'on peut dire qu'il n'est pas de question touchant de près ou de loin au commerce et à l'industrie qui leur restent étrangères. Questions douanières, statistiques, transports, crédit, etc. Organisation d'un service d'informations et de renseignements. Les Chambres de commerce élaborent des requêtes, publient des rapports annuels sur leur activité générale et la situation économique de leur canton, éditent des revues, bulletins et feuilles d'informations, périodiques, etc.

Passant au rôle des Chambres de commerce dans l'expansion économique, M. Burnens dit que cette rapide énumération permet de constater le caractère avant tout *interne* des Chambres de commerce en Suisse, dont le but tend surtout au développement et à la protection d'intérêts *regionaux*. Nous devons donc reconnaître que les Chambres de commerce ne sont pas à proprement parler des institutions d'expansion économique à l'étranger, et qu'en raison même de l'amplitude et de l'importance de leur activité à l'intérieur du pays, on ne saurait leur demander encore une orientation extérieure.

Pour M. Burnens, la nécessité d'une centralisation et d'une spécialisation du service d'expansion économique se démontre d'elle-même.

Les Chambres de commerce reçoivent journalement des demandes d'adresses de producteurs, exportateurs suisses, ou de débouchés et de représentants à l'étranger. Elles y répondent, la plupart du temps, directement, mais une institution pourrait y répondre mieux et plus vite. Il y a là une perte de temps, une dispersion des efforts, un manque de liaison d'autant plus regrettables que ces offices spéciaux d'expansion économique ont fait leurs preuves et ont déjà rendu de grands services à la cause de notre expansion économique.

Le rapporteur examine ensuite la situation des Chambres de commerce à l'étranger et présente les conclusions suivantes :

1. Une liaison intime est nécessaire entre la Chambre de commerce *cantonale* et l'Office d'expansion économique, à qui doivent être transmises pour réponse toutes les demandes relatives à l'expansion adressées à la Chambre de commerce.

2. L'Office d'expansion économique doit,

en retour, pouvoir trouver auprès de la Chambre de commerce, éventuellement lui transmettre pour réponse, les renseignements qui lui sont demandés sur des questions internes ou même extérieures, de la compétence spéciale des Chambres de commerce.

3. La Chambre de commerce à l'étranger doit maintenir un même contact étroit avec l'Office d'expansion économique. Ce dernier est particulièrement bien placé pour procurer à la Chambre à l'étranger sa documentation industrielle et technique.

*Subsidiairement*, 4. Ce travail de coordination des efforts doit aboutir également et avant tout à une répartition précise du travail et des compétences entre les Offices d'expansion économique eux-mêmes.

5. Les Chambres de commerce suisses en Suisse et à l'étranger pourraient avec avantage intensifier leurs relations communes, notamment en ce qui concerne l'échange de renseignements rentrant dans leurs compétences reciproques.

Enfin, 6. Vu l'importance, qui n'est plus à démontrer, des Chambres de commerce à l'étranger, comme organes de représentation et d'expansion économique, le rapporteur relève l'intérêt qu'il y a, pour notre pays, à en voir le nombre s'augmenter.

M. F. Dobler, Président de la Chambre de Commerce Suisse en France, a prononcé ensuite le discours suivant sur le rôle des Chambres de Commerce suisses à l'étranger :

Messieurs,

Les organisateurs de la Conférence pour l'expansion et la propagande suisses à l'étranger estimant que les Chambres de Commerce suisses à l'étranger sont appelées à jouer un rôle important dans le développement des transactions commerciales de notre pays dans le monde, ont inscrit dans le programme de la réunion d'aujourd'hui une allocution sur ce sujet. J'ai accepté l'offre qui m'a été faite de vous soumettre très brièvement quelques idées fondamentales qui me paraissent s'appliquer aux Chambres de Commerce Suisses dans tous les pays et de vous exposer l'application qui en a été faite dans l'organisation de la Chambre de Commerce suisse en France.

Mes collègues des Chambres de commerce suisses à Bruxelles, à Gênes, à Vienne et de la Commission Suisse pour l'étude des questions économiques et commerciales à Londres, que nous avons le plaisir de voir au milieu de nous, vous donneront, dans quelques instants, des indications concernant leurs Organisations, qu'ils sont beaucoup

plus qualifiés à vous exposer que moi. Je me bornerai donc au programme que je viens d'esquisser.

Je dois être court et clair, j'essaierai d'être l'un et l'autre. Ce que je n'aurai pu dire dans le quart d'heure qui m'est accordé, vous le lirez entre les lignes. Mais, entrons dans le vif du sujet.

Avant tout, il doit être entendu que, dans tout ce que je dirai, toute question personnelle est écartée d'une façon absolue. J'exposerai des idées, j'en approuverai quelques-unes, j'en critiquerai d'autres, mais mon domaine exclusif sera celui des idées. C'est la meilleure, la seule manière, qui puisse convenir à une réunion où tous, auditeurs et orateurs, n'ont qu'un seul but, celui de travailler pour leur pays et pour sa prospérité.

La Suisse est un pays d'exportation par définition, si je puis ainsi dire. Non seulement elle doit exporter ses produits, elle exporte aussi un peu de son génie particulier par les milliers de nos compatriotes qui vont se fixer à l'étranger temporairement ou définitivement. Pour que cette double exportation se développe, pour le plus grand bien de notre pays, il faut, avant tout, que ses produits soient parfaits et que ses enfants montrent à l'étranger des qualités intellectuelles et morales qui les fassent préférer à d'autres, malgré les murailles de Chine dont tous les pays sont menacés de se voir entourer à la suite de la Grande Guerre. Nous connaissons les grandes capacités de nos industriels suisses et nous pouvons être tranquilles sur la qualité de leur production. Nous savons tous aussi, de quels nobles soins nous entourons notre jeunesse en Suisse pour lui donner l'éducation et l'instruction la meilleure et la plus complète. Nous pouvons donc être rassurés sur son avenir lorsqu'elle aura à soutenir la lutte pour la vie à l'étranger.

Ainsi tout est prêt pour l'exportation, nos compatriotes, à l'intérieur du pays, ont fait leur devoir. Ici commencent le rôle et le devoir des Suisses à l'étranger.

On a dit, avec raison, quoique d'une façon un peu triviale, que chaque Suisse à l'étranger était une sorte de commis-voyageur helvétique. Tout d'abord il aime à acheter et à consommer des produits venant de son pays. Il est convaincu que nulle montre ne vaut celles de Genève ou du canton de Neuchâtel; que nulle machine ne saurait concurrencer une machine à vapeur Sulzer, une dynamo Oerlikon ou Brown-Boveri ou une locomotive de Winterthur; que nulle autre broderie

ne vaut un rideau de St-Gall ou un mouchoir brodé d'Appenzell. Il estime, enfin, que nul fromage ne vaut le Gruyère ou l'Emmenthaler et que nul vin ne saurait égaler une bonne bouteille du Canton de Vaud. Il passe sa conviction à ses voisins et le tour est joué; le commis-voyageur malgré lui, a aidé très efficacement notre exportation.

Si maintenant vous voulez bien vous rappeler que nos colonies suisses à l'étranger comportent environ 600.000 membres répartis dans le monde entier, il vous est facile de comprendre l'importance de leur action commerciale. Elles font, sans le savoir, office de Chambres de Commerce suisses à l'étranger.

Mais, en tout et avant tout, il faut de l'organisation. Comment faut-il organiser l'exportation? Les uns répondront que cette organisation incombe à l'Etat, les autres aux particuliers, les uns qu'elle doit avoir son centre principal en dedans des frontières suisses, les autres qu'elle doit l'avoir dans chaque pays qu'elle concerne.

Je vais mettre tout le monde d'accord; ma conviction absolue est que chacune de ces quatre opinions est juste, à condition qu'on les réunisse. L'Etat doit collaborer avec les particuliers, et les trois Suisses, en dedans de leurs frontières, ne sauraient se passer du concours de la quatrième Suisse à l'étranger. Rien de bon, rien de réellement durable et efficace ne peut être, ne pourra être fait, en dehors de l'union de ces quatre éléments.

On a souvent opposé l'idée des attachés ou agents commerciaux à celle des Chambres de Commerce. Suivant les circonstances, l'un ou l'autre de ces deux modes d'informations commerciales peut être préférable. En principe, j'estime que dans les pays où la colonie suisse est peu nombreuse ou très disséminée, l'agent commercial est tout indiqué, mais que, dans le cas d'une nombreuse colonie, une Chambre de Commerce doit être préférée, car elle peut réunir dans son sein des compétences pour chaque groupe ou catégorie d'industries et de commerce, alors, qu'une seule personne ne saurait être compétente dans toutes les questions qui lui seront soumises.

En outre, une Chambre de Commerce forme un lien puissant de plus entre les membres de chaque colonie suisse et les incite à une collaboration désintéressée. L'importance de cette considération ne vous échappera certainement pas.

J'ajoute, enfin, qu'un agent commercial ou une Chambre de Commerce peuvent agir très utilement côte à côte, et en parfaite harmo-

nie, en s'aidant et se complétant mutuellement. C'est le cas à Paris où ces deux institutions collaborent jurement d'une manière très intime.

Voyons maintenant la deuxième question : L'Organisation de l'Exportation doit-elle avoir son centre en dedans ou en dehors de nos frontières ?

Comment résoudriez-vous le cas suivant ? Une usine, située en Suisse, a un agent de vente en France. Est-ce l'usine ou l'agent qui doit organiser et décider les ventes en France ? Question enfantine, direz-vous ; les deux doivent marcher la main dans la main. L'usine en Suisse s'est évidemment rendue compte qu'elle ne pouvait organiser directement ses ventes en France et c'est pour cela qu'elle y a placé un agent (ou une succursale), qui peut et doit la renseigner sur les prix, le courant d'affaires, les modes, les concurrents et les acheteurs, leurs moyens, leur solvabilité, leur mentalité, les usages locaux, etc...

Eh bien, je donnerai exactement la même réponse à la question posée pour l'organisation de l'exportation suisse. Les industriels et commerçants suisses, sans parler de leurs sources d'information personnelles, ont formé leurs Chambres de Commerce cantonales en Suisse et de nombreuses autres organisations pour étudier, discuter et défendre leurs intérêts corporatifs, entre autres toutes les questions relatives au commerce extérieur, telles que les transports, les tarifs et les formalités de douane et de transit, etc... Le VORORT, à Zurich, groupe et représente, avec beaucoup de compétence, toutes les Chambres de Commerce en Suisse, le BUREAU SUISSE DE RENSEIGNEMENTS POUR L'ACHAT ET LA VENTE DES MARCHANDISES, à ZURICH et le BUREAU INDUSTRIEL à LAUSANNE ont réuni et fournissent les renseignements les plus complets sur les industries suisses. Mais tout cela ne suffit pas, ou ne suffit plus, dans les conditions actuelles du commerce. Il faut, qu'à l'étranger, dans les places de consommation ou de transit, des organisations suisses tendent la main à nos compatriotes vivant en Suisse, agissent pour eux d'une manière désintéressée et les renseignent sur mille points qu'il est impossible de juger à distance.

Nous venons de voir que, pour développer notre commerce extérieur, c'est-à-dire la vitalité et la prospérité de notre pays, il faut la collaboration absolue de l'Etat et des particuliers, des compatriotes en Suisse et à l'étranger. Voyons maintenant comment la

colonie suisse en France a essayé de résoudre le problème.

Envisagée et étudiée depuis 1916, définitivement fondée en 1918, la CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE a établi son siège social à Paris, 61, avenue Victor-Emmanuel-III. Elle a fondé, le 20 novembre 1920, sa Section lyonnaise, dont le rayon comporte 15 départements et, le 16 mars 1921, sa Section de Marseille et du Sud-Est, comportant 14 départements.

Les principes fondamentaux de cette Chambre de Commerce sont les suivants :

1° Elle reçoit comme membres des Suisses et des Français d'origine, les premiers comme membres actifs, les seconds comme membres adhérents ;

2° Son Conseil d'administration, qui nomme dans son sein le Comité de direction, est composé, au maximum, de 30 membres, choisis, autant que possible, dans les divers groupes d'industries ou de commerce suisses les plus importants ;

3° Chaque administrateur représente plus particulièrement son Groupe. Les questions qui concernent ce dernier lui sont transmises pour étude et il en réfère au Conseil. Il peut convoquer les membres de la Chambre appartenant à son Groupe pour l'étude des questions spéciales qui le concernent ;

4° Des Sections de la Chambre sont créées en province. Elles groupent les membres de la Chambre habitant les départements qui forment leur rayon, ou ayant leurs exploitations industrielles ou commerciales dans cette région.

Ces Sections nomment leur Comité. Elles étudient et discutent les questions intéressant leurs membres et les portant, le cas échéant devant le Conseil d'administration par l'intermédiaire de leur délégué qui en fait partie et qui assiste aux séances de ce dernier chaque fois que cela est possible ou utile ;

5° Les locaux de la Chambre, ainsi que la bibliothèque, sont à la libre disposition des membres. En plus de la salle de lecture et de la bibliothèque, plusieurs pièces sont à la disposition des membres qui désirent y faire leur correspondance, y donner des rendez-vous d'affaires, ou y organiser des réunions ;

6° Des renseignements sont fournis gratuitement aux membres et, moyennant une faible rétribution, aux personnes ne faisant pas partie de la Chambre ;

7° La Chambre peut se charger d'arbitrages entre ses membres ;

8° Des conférences sur des sujets intéressant le commerce et l'industrie sont organi-

sées de temps en temps par les soins de la Chambre.

En résumé, la Chambre de Commerce Suisse en France a essayé de réaliser les *desiderata* suivants :

a) Faciliter les transactions franco-suisses, en ayant des membres suisses et français, tout en conservant le caractère strictement suisse, les premiers seulement étant membres actifs et chargés de son administration ;

b) Faire étudier les questions rapidement par les administrateurs et les membres compétents ;

c) Avoir une Chambre de Commerce suisse unique en France, mais comportant des sections régionales ayant leur vie propre, pouvant étudier utilement les questions qui les concernent plus spécialement et étant en relations constantes avec le siège central et, par lui, avec les autres sections régionales. Toute la Colonie Suisse en France est ainsi appelée à collaborer et à s'entraider ;

d) D'offrir à ses membres le maximum d'avantages, des renseignements, des journaux, une bibliothèque et des locaux pour traiter leurs affaires.

Je crois que ce dernier point mérite d'être mis en lumière; il constitue, en effet, une innovation assez hardie dans le cadre habituel des Chambres de Commerce et je souhaiterais de la voir se généraliser.

Voici mon programme épousé: je n'ai plus qu'à ajouter une remarque générale et un souhait que mes collègues m'ont chargé de vous présenter.

Au cours de mon petit exposé j'ai employé, pour désigner les colonies suisses à l'étranger, le terme de « 4<sup>e</sup> Suisse », terme si heureusement créé par la Nouvelle Société Helvétique. En l'employant, je n'ai pu m'empêcher de penser à une autre expression assez familière, que je me permets d'employer pour les besoins de la cause. Je vous dirai que nous, membres de la 4<sup>e</sup> Suisse, nous avons souvent l'impression d'être considérés comme la « 5<sup>e</sup> roue au carrosse ». En effet, nous avons le sentiment que nos compatriotes en Suisse ne comprennent pas tous, ni toujours, l'immense force, l'immense utilité que la « 4<sup>e</sup> Suisse » présente pour eux, dans tous les domaines. N'avons-nous pas dû entendre et même dû voir imprimer dans une publication Suisse, que nos compatriotes, vivant à l'Etranger, n'étaient plus de vrais Suisses, qu'ils ne sentaient plus en vrais Suisses puisqu'ils étaient sous l'influence de leur milieu ambiant.

Et bien, Messieur, je m'élève, de toutes mes forces, contre de semblables assertions. J'ai quitté la Suisse il y a plus de quarante ans, mais rien de ce qui est Suisse ne m'est devenu étranger et tous nos compatriotes, dont je suis entouré à Paris, vous diront la même chose. Peut-être avons-nous l'occasion de voir de plus près ce qui se passe en France, ce qu'on y pense, ce qu'on y dit, ce qu'on y fait. Estimerait-on que nous n'avons rien à apprendre chez autrui?

Aussi aimerais-nous voir une collaboration plus intime entre les trois Suisses et la quatrième. Celle-ci est de la même famille; pourquoi manquer de confiance en ses membres alors qu'ils rendent tant de services à notre pays et seraient si heureux d'en rendre toujours plus?

J'ai dit tout à l'heure que la quatrième Suisse était regardée parfois, par certains, comme une « 5<sup>e</sup> roue au carrosse ». Peut-être pourrais-je me déclarer d'accord, dans un certain sens, avec cette appellation. En effet, la 5<sup>e</sup> roue, considérée dans les temps anciens, comme inutile et gênante est devenue à l'heure actuelle, la plus utile, la plus indispensable. En cette époque de grande vitesse où la rapide automobile remplace l'antique char à allure lente, vous voyez, sur chacun de ces véhicules, une cinquième roue destinée à assurer sa marche en cas d'accident. Chaque fois qu'une des quatre roues sera mise hors de service, ce sera la cinquième roue qui permettra de continuer le voyage et qui mènera les voyageurs au but en temps utile.

Il en est de même pour le Char de l'Etat, dont la marche d'antan — sûre et lente — a dû être singulièrement accélérée en maintes circonstances; aussi peut-il avoir besoin du secours immédiat de la cinquième roue. Les commerçants, de leur côté, connaissent mieux que personne la valeur du temps, la valeur du renseignement sûr et rapide pour conclure telle ou telle affaire qui demande une décision immédiate. Quoi de plus utile, dans ce cas, que l'aide d'une Chambre de Commerce Suisse établie dans le pays où ils désirent faire des affaires et pouvant jouer le rôle de la 5<sup>e</sup> roue secourable.

Je conclus donc à l'utilité, voire à la nécessité, de l'établissement de Chambres de Commerce Suisses dans tous les pays susceptibles d'une activité commerciale importante, de l'union et de la collaboration plus étroite entre elles et les organes officiels, officieux ou privés de la mère-patrie et d'une organisation reliant et coordonnant l'activité et les

travaux de toutes les Chambres de Commerce Suisses à l'Etranger.

Comme moyens pratiques, je crois devoir recommander:

1° Des conférences périodiques qui se tiendraient en Suisse et auxquelles prendraient part des Délégués de toutes les Chambres de Commerce Suisses établies en Suisse et à l'Etranger, qui auraient ainsi l'occasion d'échanger leurs idées sur les questions importantes relatives au commerce extérieur de notre pays.

2° La possibilité pour un Délégué de chaque Chambre de Commerce Suisse à l'Etranger, domicilié à son Siège Social, de faire partie du Comité National Suisse de la Chambre de Commerce Internationale afin de pouvoir y suivre les discussions, présenter des observations et fournir des renseignements utiles recueillis dans le pays où se trouve la Chambre qu'il représente.

M. Chablocz, Secrétaire de la Chambre de Commerce Suisse en Belgique, a ensuite renseigné ses auditeurs sur l'activité de cette institution et a fait appel à nos compatriotes pour qu'ils se servent toujours plus de l'arme précieuse que constituent leurs Chambres de Commerce à l'étranger.

Au banquet qui a eu lieu le soir au Lausanne-Palace, M. Schulthess, Conseiller fédéral, a pris la parole pour féliciter le Comité du Comptoir d'avoir organisé cette conférence et d'avoir obtenu un résultat aussi réjouissant. Il a rappelé qu'à la base de toute expansion économique il faut compter sur la volonté et l'énergie du fabricant. Il a salué les suisses à l'étranger en leur donnant l'assurance qu'ils n'étaient ni oubliés, ni négligés par la Mère-Patrie et a terminé son discours par un énergique appel à l'union nationale.

Les travaux présentés à l'occasion de la conférence de Lausanne ainsi que les divers discours prononcés feront l'objet d'une publication qui sera mise en vente prochainement.

### LE CHOMAGE EN SUISSE

#### Nombre des chômeurs complets :

A la fin août 1923.....	22.554
— juillet 1923.....	22.722
— août 1922.....	51.789
— août 1921.....	63.182
— août 1920.....	5.256

#### Chômeurs partiels :

A la fin août 1923.....	3.655
— juillet 1923.....	4.136
— août 1922.....	16.467
— août 1921.....	33.782
— août 1920.....	887

#### Nombre de chômeurs par groupe de métiers:

	CHOMEURS COMPLETS	CHOMEURS PARTIELS
Exploitation des mines et tourbières .....	42	"
Agriculture, horticulture....	278	16
Sylviculture, pêche.....	67	16
Alimentation, boissons et tabacs .....	453	963
Industries du vêtement et du cuir .....	331	24
Industries du bâtiment et branches cornexes, peinture	3.568	138
Industries du bois et du verre.	332	8
Industrie textile.....	2.071	6.379
Arts graphiques, industrie du papier .....	484	47
Industrie chimique.....	145	679
Industrie des métaux et machines et industrie électrotechnique .....	2.641	3.997
Industrie horlogère et bijouterie .....	2.063	872
Commerce et Administration	1.922	17
Industrie hôtelière.....	1.067	"
Transports .....	283	10
Professions libérales et intellectuelles .....	699	"
Service de maison.....	394	"
Main-d'œuvre non spécialisée	5.696	341

Il nous paraît intéressant de signaler, à titre de comparaison, la situation du chômage en France:

A la date du 20 septembre, le nombre total des chômeurs secourus était de 1.436 dont 1.337 hommes et 99 femmes.

On rappelle que le nombre des fonds de chômage constitués est de 264, dont 31 fonds départementaux et 233 municipaux.

Au cours de la dernière crise de chômage le nombre maximum des chômeurs ayant reçu une allocation s'est élevé à 91.225, en mars 1921. Ce nombre a diminué progressivement pendant le reste de l'année 1921, et il est descendu, en janvier 1922, à 10.071, et en décembre 1922, à 2.644.

Il convient d'observer que le nombre des bénéficiaires d'allocations ne donne pas une idée exacte du nombre des chômeurs, attendu qu'il n'existe pas de fonds de chômage dans